



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Elections cantonales

Question écrite n° 4737

Texte de la question

M Jean-Louis Masson rappelle à M le ministre de l'intérieur qu'à la suite du fort taux d'abstentions constaté lors des élections cantonales, il en a profité pour dresser un parallèle mettant en cause le mode de scrutin. Le taux d'abstentions est en fait dû à la trop grande fréquence des consultations électorales et en aucun cas au mode de scrutin pour les élections cantonales, mode auquel la population est particulièrement attachée. Il lui demande donc d'indiquer clairement si son objectif est de traiter le problème de l'abstention en regroupant les élections ou si, au contraire, il ne s'agit que d'un prétexte pour procéder à une manipulation du mode de scrutin et priver, notamment, les conseillers généraux de leurs bases territoriales.

Texte de la réponse

Reponse. - Le taux élevé des abstentions constaté aux dernières élections cantonales a deux causes essentielles. La première est circonstancielle. En 1988, non seulement les Français ont voté pour l'élection du Président de la République en avril-mai, mais encore ils ont été appelés aux urnes pour des élections législatives anticipées en juin et un intervalle de trois mois seulement s'est écoulé entre ce dernier scrutin et les élections cantonales. Il ne fait pas de doute que la succession rapide, dans une même année, de plusieurs consultations engendre la démobilisation du corps électoral. La réduction du nombre des échéances électorales par le regroupement de plusieurs élections le même jour doit effectivement combattre les conséquences négatives au plan de la participation de la trop grande fréquence des scrutins. Mais la deuxième cause de l'abstentionnisme est plus fondamentale. Elle résulte d'une méconnaissance persistante, de la part du public, du rôle de la collectivité départementale, qui se traduit déjà, en période normale, par un décalage important entre le niveau de la participation aux élections cantonales d'une part, aux autres élections d'autre part. Ces distorsions sont particulièrement manifestes en milieu urbain où le canton apparaît souvent comme une circonscription tout à fait artificielle. C'est pourquoi le Gouvernement estime que l'amélioration du niveau de la participation doit aussi être recherchée par la modernisation du mode de scrutin pour la désignation des conseillers généraux, le découpage des cantons paraissant désormais inadapte aux réalités démographiques de notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4737

Rubrique : Départements

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3078